

le *Dictionnaire de théologie* de Vacant, fasc. iv, col. 954-968, 1900, et dans le *Dictionnaire d'archéologie* du R. P. dom Cabrol, fasc. v, col. 1904, sq. — Nous ajouterons également un article de W. Chatterley Bishop, dans *The Church Quarterly Review*, octobre 1886, qui traite du bréviaire ambrosien. Tr.]

LIVRE PREMIER

PÉRIODE DES PÈRES

FORMATION DU PSAUTIER DE LA SEMAINE ET DE L'OFFICE DU TEMPS

CHAPITRE I

PÉRIODE APOSTOLIQUE

Origines. — Sans aucun doute, il faut chercher dans les temps apostoliques les premières traces de l'office public¹. Les Évangiles rapportent du divin Sauveur qu'il prenait part à l'office juif, à Jérusalem dans le temple, hors de Jérusalem dans les synagogues². De même il observait avec exactitude les autres prières prescrites et les observances rituelles, ainsi que le donne à entendre l'indication *hymno dicto*, mentionnée en passant³. Il était venu parfaire la loi et non l'abroger sur ce point comme sur les autres; l'Évangile⁴ et les Actes⁵ nous disent des disciples du Seigneur et des premiers chrétiens qu'ils se rendaient au temple chaque jour et même à des heures déterminées⁶.

Le culte extérieur, la façon d'honorer Dieu, de le servir publiquement, de le prier « en esprit et en vérité », ne pouvait pas être laissée par Dieu, pas plus d'ailleurs que la religion, au libre

¹ Th. Harnack, *Der christliche Gemeindegottesdienst im apostolischen Zeitalter*, Dorpat, 1852, pages 68-69. Ce qui y est dit du culte en général vaut aussi pour la prière publique.

² Matth., iv, 23; ix, 35; xii, 9; xiii, 54; xxvi, 55 : *Cotidie apud vos sedebam docens in templo*; Marc., i, 21-39; iii, 1; vi, 2; Luc., iv, 15-44; vi, 6; xiii, 10; Joan., vi, 60; xviii, 20 : *Semper docui in synagoga et in templo*; cf. Joan., vii, viii, x, xi.

³ Matth., xxvi, 30; Marc., xiv, 26.

⁴ Luc., xxiv, 53.

⁵ ii, 46.

⁶ Act., iii, 1 : *Ad horam orationis nonam*.

caprice, à la détermination et au choix de l'homme. C'est pourquoi nous devons supposer que, de même que dans l'ancienne alliance Jéhovah s'est servi de Moïse pour prescrire le culte qu'il attendait du peuple, de même le divin fondateur de l'Église, qui, durant les quarante jours après sa résurrection, s'entretint avec ses disciples du « royaume de Dieu », a essentiellement prescrit par sa parole et ses exemples, ou du moins indiqué dans ses grandes lignes, la façon dont lui, son Père et l'Esprit-Saint, voulaient être honorés extérieurement et intérieurement. Cela s'entend, non pas seulement du sacrifice, mais aussi de la prière, sans laquelle, chez les Juifs comme chez les païens, il n'y avait pas de sacrifice¹; de la prière, qui, expression immédiate de la conscience et du sentiment religieux, a été de tout temps le moyen principal par lequel l'homme, créé à l'image de Dieu, a conservé et entretenu ses relations avec le Très-Haut, et qui, depuis que sous Énos on a commencé à invoquer le nom du Seigneur², forme une partie intégrante du culte public dû à Dieu. La prière enveloppe comme un nuage lumineux, un encens odorant, une auréole qui se renouvelle chaque jour, le Sauveur caché dans le tabernacle, le Sauveur qui, constamment, se tient près de nous dans l'Eucharistie.

On doit cependant observer que les Apôtres, obéissant en cela aux instructions du Seigneur, ne devaient pas se séparer du judaïsme tout d'un coup et d'une façon brusque; tout au contraire, c'était les relations étroites que les premiers chrétiens entretenaient avec les communautés juives, qui devaient attirer à la foi chrétienne les esprits les meilleurs et les plus souples d'entre les Juifs. C'est pourquoi le culte de la première communauté chrétienne, qui en partie était un acte de la loi divine et en partie reposait sur des prescriptions des Apôtres guidés par l'Esprit-Saint, ne pouvait être créé tout d'abord d'une seule pièce. De même il n'était pas utile qu'il fût achevé d'un seul coup. Il était plutôt soumis à la loi du développement de l'Église et devait se perfectionner progressivement, sous la direction du Saint-Esprit, dont l'assistance avait été promise aux Apôtres. Il

¹ Cf. Outram, *De sacrificiis*, lib. I, c. xv, 9; Keil, *Handbuch der biblischen Archäologie*, 2^e édit., Frankfurt, 1875, p. 362; I Paralip., xxiii, 30; Luc., i, 10; Plinius, *Hist. natural.*, xxviii, 2.

² Genes., iv, 26.

devait être formé d'éléments empruntés au judaïsme. Primitivement uni encore à l'office juif dans le temple et dans les synagogues, il acquit bientôt une situation indépendante, tout d'abord chez les gentils en dehors de la ville sainte, mais aussi à Jérusalem même à l'époque de la première persécution et de la première dispersion. La première cause d'un agencement plus réglé et plus solide de ce culte doit se trouver dans la séparation progressive des chrétiens et de la synagogue, et très vraisemblablement nous avons dans la première Épître à Timothée une des premières prescriptions apostoliques concernant l'office public¹. Nous étudierons plus loin ce passage à la lumière de l'exégèse grammaticale et de la tradition ecclésiastique.

Culte exotérique et ésotérique. — Remarquons, avant tout, qu'il nous faut distinguer dans le plus ancien culte, nous voulons dire dans le culte « judéo-chrétien », tel que nous le donnent les premiers chapitres des Actes, un office exotérique et un office ésotérique²: a) la réunion dans le temple et b) la réunion *κατ' οἶκον*, *per domos*³. Comme on l'a dit avec raison, les premiers chrétiens étaient avant tout un peuple de prière⁴. L'histoire de l'Église naissante débute en nous disant que les chrétiens étaient sans cesse dans le temple, priant et louant Dieu; que le petit groupe des fidèles était constamment uni dans la prière; que chaque jour et sans relâche les fidèles s'entretenaient dans le temple, tandis qu'ils se réunissaient pour la célébration du saint sacrifice, pour la *fraction du pain*, dans les maisons particulières⁵. Ils avaient leurs moments fixés pour la prière; les Apôtres les présidaient, tandis que les fidèles s'unissaient à eux par un simple *Amen* ou par la répétition des prières, et récitaient aussi ou chantaient des psaumes alternativement avec eux⁶.

« La première église de Jérusalem demeura unie au judaïsme

¹ II, 1 sq.

² Zöckler, *Handbuch der theol. Wissenschaften*, t. iv; Zetzschwitz, *Prakt. Theologie*, Nördlingen, 1875; n° 6: *Die Liturgie des christl. Gemeindegottesdienstes nach ihrer geschichtl. Entwicklung*, p. 399.

³ Act., II, 46.

⁴ Doellinger, *Christenthum und Kirche zur Zeit der Grundlegung*, Regensburg, 1860, p. 348 et 355.

⁵ Luc., xxiii, 53; Act., II, 46.

⁶ Act., I, 14; x, 9; vi, 4. Harnack, *Der christl. Gemeindegottesdienst*, p. 43 b.; Thalhoffer, *Liturgik*, t. I, p. 243.

par les liens de la religion nationale et continua à prendre part au culte du temple, à l'imitation du Christ. Les chrétiens paraissaient au temple chaque jour aux heures du sacrifice du matin et du soir. De préférence ils se réunissaient sous le portique de Salomon¹; en dehors de Jérusalem, ils assistaient aux réunions du sabbat, à l'office qui se composait de la lecture des saintes Écritures, de la prière et du chant des psaumes. Leurs regards avivés par la foi reconnaissaient les rapports prophétiques et symboliques que ces éléments du culte légal avaient avec le Seigneur et leur complète réalisation en lui. L'Apôtre des gentils, saint Paul, maintient aussi les fêtes juives, les sacrifices et les heures de prières². Toutefois, pour la célébration de la nouvelle Pâque, ce mémorial de la mort du Christ et des fruits de ce sacrifice qu'ils ne pouvaient célébrer qu'unis étroitement, ils se rassemblaient, partagés en petits groupes, dans les maisons des particuliers. C'était aussi ce que faisaient, pour les prières du matin et du soir, les communautés judéo-chrétiennes, qui habitaient en dehors de la Palestine et qui n'avaient point de rapports avec les synagogues³. « Le dimanche remplaça le sabbat juif. On ne sait exactement comment cela se fit. Mais il y avait une tendance à abandonner les pratiques juives, pour bien montrer que le christianisme était la loi nouvelle, et non pas seulement le judaïsme un peu modifié et élargi. Et le dimanche était aussi le jour de la résurrection du Christ. C'était le premier jour de la semaine. Il y a peut-être une raison plus naturelle au choix de ce jour. La réunion chrétienne se tenait le jour du sabbat au soir, et la cérémonie se terminait à l'aurore, le dimanche. La synaxe liturgique se fit donc le dimanche matin; cela devint une coutume chrétienne. Le dimanche fut le jour liturgique par excellence⁴. »

Il est difficile d'admettre que les Apôtres aient abandonné tranquillement le culte juif, ou qu'ils aient souffert d'admettre que des chrétiens en fussent exclus (ce qui se produisit de bonne heure), sans prendre soin d'y apporter une compensation. Mais comme les

¹ Act., III, 1-11; v, 12, 20, 42.

² Act., XVIII, 18-21; XX, 16.

³ Act., II, 46; v, 42; XVIII, 7; XIX, 9.

⁴ Cette dernière hypothèse est de dom Cagin; elle a été adoptée par dom Cabrol, *Le livre de la prière antique*, 1900, p. 231.

chrétiens se livraient à la prière vocale dans une plus large mesure que les juifs, et comme ils étaient « des hommes de prière », les Apôtres durent, au moment de la scission, adopter, parfaire et adapter aux mœurs chrétiennes les pratiques cultuelles qu'ils avaient jusque-là remplies avec tant de zèle dans les synagogues et au temple. C'était un développement naturel, car en ce point aussi la parole du Christ trouvait sa réalisation : « Je ne suis pas venu abroger la Loi (de l'ancienne alliance), mais la parfaire. » Lui-même avait récité des psaumes, lu et expliqué les divines Écritures dans les assemblées religieuses¹.

Afin de comprendre de quelle façon s'y prirent les Apôtres pour organiser le culte, il est bon avant tout d'exposer ce qui se passait à cette époque au temple et dans les synagogues. En comparant ces pratiques avec ce qui fut fait plus tard dans l'Église, nous verrons comment la prière de l'Église de la nouvelle alliance se rattachait à celle de l'Ancien Testament, comment la communauté chrétienne se considérait comme la société, la famille, *ἐκκλησία*, vraiment théocratique, le véritable Israël, la continuation épurée, transformée, du peuple choisi; l'Ancien Testament n'en était que le type.

Heures et prières hébraïques. — Le Pentateuque ne dit encore rien des heures, et l'ancienne langue hébraïque n'a pas encore pour les désigner de termes spéciaux. En effet, *נֶפֶשׁ* est chaldéen et post-exilien. De Moïse à l'exil de Babylone, le jour était simplement divisé en trois parties : le matin, le midi, le soir². La nuit avait deux parties ou trois veilles³. Les Juifs ont emprunté aux Romains le partage de la nuit en quatre veilles : *ὄψις*, *μεσονύκτιον*, *ἀλεκτροφωνία*, *πρωί*⁴. Mais la division du jour en douze heures, les Juifs comme les Grecs⁵ l'ont empruntée

¹ Matth., XXVII, 46; Luc., IV, 17-21; XXII, 37; XXXIII, 30.

² Gen., XLIX, 27; Deut., XXVIII, 29.

³ Lament., II, 19; Jud., VII, 19; Exod., XIV, 24; I Reg., XI, 11.

⁴ Matth., XIV, 25 : *Τετάρτη φυλακή*; Marc., XIII, 35.

⁵ Hérodote., II, 109. Cf. Keil, *Bibl. Archäologie*, Frankfurt, 1875, p. 367, 369; pour ce qui suit, p. 362 sq.; Haneberg, *Die relig. Allerthümer der Bibel*, München, 1869, p. 356 sq., 589, 604 sq.; Bickell, *Messe und Pascha*, Mazni, 1872, p. 64; B. Schäfer, *Die religiösen Allerthümer der Bibel*, Münster, 1878, p. 137, 256. Puis Thomas Goodwin, *Moses et Aaron seu civiles et ecclesiastici ritus*, éd. J.-H. Hottinger, 2^e éd., Frankfurt, 1726, lib. III, c. 1, p. 461 sq.; Conradus Ikenius, *Antiquitates hebraicæ*, ed. 4, Bremæ, 1764, pars I, c. xx, p. 285 sq.

aux Babyloniens¹. Ces heures se comptaient à partir du lever du soleil, et de la sorte en hiver elles étaient beaucoup plus courtes qu'en été². Toutefois la sixième heure correspondait toujours à notre midi³; la troisième heure ne correspondait à nos neuf heures qu'au printemps et en automne⁴, ainsi que la neuvième heure à nos trois heures de l'après-midi. La onzième heure marquait le moment où le jour commence à décliner : en hiver vers trois heures et demie, en été entre sept et huit heures; la douzième heure suivait immédiatement le coucher du soleil et l'apparition des premières étoiles. Cette heure (*ὄψέ, vespere, sero*) était également la première de la nuit ou le commencement de la première veille, *prima Vigilia*.

Dans le Tabernacle et au temple de Jérusalem, la journée était sanctifiée par trois moments déterminés pour le sacrifice et la prière. Le premier de ces moments était celui du sacrifice quotidien du matin (*sacrificium iuge*⁵), entre le lever du soleil et la troisième heure. A la fin de cette dernière heure (*hora tertia*), on chantait des psaumes, on récitait des prières solennelles, et l'office se terminait par la bénédiction des prêtres⁶. Le deuxième moment était celui de la Minchah ou du sacrifice de l'oblation (de farine, de vin, etc.). Ordinairement il avait lieu non à midi, mais un peu plus tard. Aux jours de fêtes, en effet, le sacrifice du matin prenait, avec ses rites et ses chants, toute la matinée jusqu'à la sixième heure ou midi. Le troisième moment, sacrifice du soir (*sacrificium vespertinum*), ne commençait pas avant la neuvième heure, mais avec ses diverses prières et ses différents chants il se prolongeait jusqu'à la douzième heure, au coucher du soleil⁷. Plus tard cependant la Minchah se faisait d'ordinaire aussitôt avant le sacrifice du soir⁸, et la plupart du temps

¹ G. Billfinger, *Die Zeitmesser der antiken Völker*, Stuttgart, 1886.

² Joan., xi, 9; Matth., xx, 1 sq.

³ Matth., xx, 5; Joan., xix, 14.

⁴ Matth., xx, 3; Act., ii, 15.

⁵ Gen., xxix, 38 sq.; Num., xxviii, 3 sq.

⁶ Haneberg, *op. cit.*, p. 604-608.

⁷ Conrad. Ikenius, *De ordine cultus cotidiani*, *Antiq. hebra.*, Bremæ, 1764, pars I, c. xx, p. 285-289; cf. *ibid.*, § 17 : *In synagogis extra Jerusalem singulis diebus eodem tempore quo in templo Hierosolymitano cultui sacro vacari solebat, immo templo destructo ad has omnis publicus cultus, qui extra templum exerceri potest, translatus est.*

⁸ Dan., ix, 21.

formait avec lui un seul office. Les pieux Israélites avaient coutume de réciter leurs prières privées à ces heures consacrées¹.

Une conséquence de l'exil babylonien fut la nécessité de remplacer le sacrifice quotidien par une prière quotidienne répétée deux fois. Des passages de l'Écriture et des compositions libres en formèrent le texte. Les Juifs en font remonter l'ordonnance, telle qu'elle se conserva jusqu'à l'époque du Seigneur, à Esdras; celle qui était en usage au temps des Apôtres et postérieurement, doit avoir eu pour auteur Gamaliel, le maître de saint Paul². Après la cessation du rite du sacrifice, et en dehors de Jérusalem dans les synagogues, où l'on ne pouvait accomplir de sacrifice, la prière remplaça le triple sacrifice. On conserva avant tout, à ce qu'il semble, les prières en usage dans le temple, auxquelles on en adjoignit quelques autres³.

Par conséquent, les heures de prière observées par les Apôtres Pierre et Jean⁴ correspondent aux heures des sacrifices dans le temple et dans les synagogues, de même que la prière récitée par les disciples à la troisième heure dans la salle de la Cène, au moment où l'Esprit-Saint descendit sur eux, correspond à l'heure de la prière au temple⁵.

Quel était le texte de cette triple prière officielle, en dehors du sacrifice?

Liturgie judaïque à l'âge apostolique. — Il faut, pour connaître la liturgie juive du premier siècle ou de l'époque apostolique, recourir au Talmud, à quelques-uns des plus anciens commentaires qui en ont été donnés et aux *Antiquitates judaicæ* de Flavius Josèphe († vers 101⁶).

¹ Ps. liv, 18; Dan., vi, 11, 13.

² *Precationem aliquam cotidie a toto cœtu fundendam Esras præscripsisse (traditur), quæ continuo usque ad tempora Gamalielis eadem serie dicebatur*, Godwin-Hottinger, *loc. cit.*, p. 143.

³ *Ordinarius cultus consistit in precibus mane, post meridiem (après la sixième heure) et vesperi fuis — sacrificio iugi respondere volunt. Precum matutinarum tempus proprie est ab ortu solis usque ad horam tertiam — post meridiem iterum conventus in synagoga, ubi tempore Minchæ Ps. lxxxiv et cxlv cum precibus et supplicationibus... (Postea) sacra vespertina sequebantur... quibus peractis domum nocte incipiente revertebantur*, Ikenius, p. 290, § 18.

⁴ Act., iii, 1; x, 9.

⁵ Act., ii, 1, 15.

⁶ *Mischnah Megilla*, iii, 5, 6; *Tamid.*, vii, 4; *Tract. Berachoth.*, i, 1, fol. 2 sq.; Flavius Josèphe, *Antiq. jud.*, trad. de Kaulen, 2^e édit., Co-

Le verset du Deutéronome où l'Israélite confessait sa foi en un seul, éternel et vrai Dieu (sorte de symbole), forma le noyau de ces prières¹. Et comme ce verset commence par שְׁמַע, « écoutez, » on le désignait et on désignait ce symbole et toute la prière qui suit par le mot de *Schema* ou *Schma* (Sch^ema). Mais il y avait aussi différentes autres prières, plus ou moins longues, et des formules de bénédictions appelées *Schomone-Esre*. Avec ces prières d'actions de grâce et ces prières impétratoires on chantait des psaumes, au moins un chaque jour de la semaine. C'étaient les psaumes xxiii (le dimanche), xlvii (lundi), lxxxi (mardi), xciii (mercredi), lxxx (jeudi), xcii (vendredi), xci (samedi). Le dernier tenait lieu de chant du sabbat; les autres devaient se rapporter à chacun des jours de la création du monde (Tamid, vii, 4). D'après Kaulen² et Schulting³, on ajoutait chaque jour à la prière du matin les psaumes v, xxi et lxii, et plus tard les psaumes cxlviii, cxlix et cl. Ces trois derniers se trouvent déjà du moins dans les livres de prières juifs, dont le noyau ou le premier recueil peut remonter jusqu'aux premiers siècles de notre ère. Le jour du sabbat, on chantait quelques autres psaumes, outre ceux qui sont indiqués, en particulier les psaumes lxxxix et cxxxv et le cantique de Moïse : *Audite, cæli, quæ loquor*⁴; le soir c'était le cantique : *Cantemus Domino*⁵. De plus, on lisait, de préférence le jour du sabbat, des passages déterminés de la « Loi » (Pentateuque) et des Prophètes (*Haf-*

logne, 1883; Haneberg, *op. cit.*, p. 358 sq.; Bickell, *op. cit.*, p. 64 sq. et 71 sq.; Io. Lightfoot, *Opera omnia*, ed. 2, cura Jo. Leusden, 2 vol., Franekeræ, 1618-1619, t. 1, p. 553 sq. et 673 sq. : *Ministerii templi seu functionum sacrarum in templo Hierosol., tempore Servatoris nostri, descriptio ex S. Scriptura et antiquissimis Iudæorum monumentis* (c. vii, sect. 2), t. ii, p. 142 : *Chronica temporum ad annum Christi 70, tempore Vespasiani*; sect. 4 : *Utrum Oratio Vespertina apud Iudæos, etc. Responsio Gamalielis. Ibid., Horæ hebraicæ in Evangel. Lucæ, 1, 10, et in Acta Apostolorum, iii, 1-2, p. 490 et 501; item, p. 697; appendix, p. 33, c. iv : De tempore precum. Sur la prière des Juifs postérieurs d'après le Talmud, cf. August Wünsche, *Der babylonische Talmud in seinen haggadischen Bestandtheilen I*, Leipzig, 1886; Tract. Berachoth, p. 33 sq., 44 et 46. [Cf. dom H. Leclercq, *Monumenta ecclesiæ liturgica*, Paris, 1902, p. xi, sq.]*

¹ vi, 4.

² *Einleitung in die Heilige Schrift*, 3^e édit., p. 305 sq.

³ *Bibl. eccles.*, Coloniae, 1598.

⁴ Deut., xxxii.

⁵ Exod., xv.

taren, *Paraschen* = sections, divisions¹), puis suivait une interprétation ou une espèce de sermon.

Nous possédons peu de détails sur la prière du soir, sur les chants du sacrifice Arbith. Toutefois nous savons que cet office était copié sur celui du matin², et que les jours de fêtes et de nouvelle lune on chantait souvent à ce moment les psaumes d'Hallel cxii-cxvii et les psaumes xxii, xxiv, xxviii ou xxix, cxx-cxxxvi. Tandis que la victime brûlait et que l'encens se consumait lentement sur l'autel, tandis que le soleil déclinait progressivement, les lévites faisaient éclater leurs chants au son des instruments de musique.

D'une façon générale, le rite et la série des prières (pour les besoins généraux), des psaumes, lectures, bénédictions, ou prières finales (bénédition du prêtre), étaient les mêmes, comme on l'a vu, pour les offices du matin et du soir. Pour la *Minchah*³, le rite était beaucoup plus simple, et semble avoir été peu réglé⁴. Comme elle avait régulièrement lieu après midi (*post Sextam*), notamment en hiver, où le sacrifice du soir se faisait plus tôt, à cause du coucher du soleil qui arrivait de meilleure heure, on l'unissait à ce dernier sacrifice, et on récitait ou chantait pour la *Minchah* les psaumes lxxxv et cxlv. On avait donc de la sorte un triple sacrifice, trois moments pour la prière : le matin, à midi et le soir, *mane* (*Laudes Matutinæ*), *meridie* (*Hora sexta*

¹ Cf. Delitzsch et Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, t. ii, p. 1018; *ibid.*, voir le mot Synagogue; Lightfoot, *loc. cit.*, t. 1, p. 673, 699; Schu, *op. cit.*, p. 7; Ikenius, *op. cit.*, c. ix, § 11, p. 275; cf. p. 301-302. La lecture tirée des saintes Ecritures, de la Thorah (Loi) et des Prophètes, surtout pour le jour du sabbat, est indiquée en plusieurs endroits du Nouveau Testament, par ex. Luc., iv, 16; Act., xiii, 14, 15, 27; xv, 21. C'est ainsi qu'on lisait d'abord la Parascha, tirée du Pentateuque, puis l'Haftara, tirée des Prophètes; on y ajoutait une explication, une homélie ou un sermon.

² Paralip., xxiii, 30.

³ *Minchah* s'entend, la plupart du temps, de l'oblation non sanglante, en particulier lorsqu'elle était faite pour le grand prêtre après midi. Cependant cette signification ne fut pas constante; car, au 4^e livre des Rois, iii, 20, l'*elevatio* de la *Minchah*, c'était l'holocauste du matin. Delitzsch, *op. cit.*

⁴ Haneberg, *op. cit.*, p. 359-361; Bickell, *op. cit.*, p. 65, 72; Schu, *op. cit.*, p. 5-7, 10-11. Traduction allemande des prières de la synagogue dans Rabe, *Mischnah und Tamid* (introduction), t. 1, Onolzbach, 1760 1762, p. 2 sq.

et nona), *vespere* (*Oratio tanquam sacrificium vespertinum*¹).

On doit encore remarquer que les Juifs désignaient sous différents noms, selon leur contexte : *Zizith*, *Bakasol*, *Tephilot* et *Tachnun*, les prières et les bénédictions que l'on avait coutume de réciter au temple dans les sacrifices du matin et du soir ou dans les synagogues (ou même dans les synagogues, lors des actes cultuels tenant lieu de ces sacrifices²). Elles correspondent aux quatre expressions dont se sert saint Paul dans sa première Épître à Timothée (II, 1 sq.) : *δεήσεις, προσευχάς, έντεύξεις, εύχαριστίας* — *obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones*³.

Culte apostolique. — Si nous devons considérer l'abandon progressif que firent les chrétiens des coutumes du temple, comme la première cause d'une formation plus précise et plus stable du culte chrétien par les Apôtres⁴, nous devons, de l'avis presque unanime des exégètes catholiques et de la plupart des exégètes protestants contemporains, comme aussi au témoignage de plusieurs Pères, chercher la première preuve classique de ce culte dans le second chapitre de la première Épître à Timothée. Nous y voyons que les Apôtres, et spécialement saint

¹ Ps. cxl, 2.

² *Preces occupant locum sacrificiorum*, disent les rabbins dans Vitringe, *De synag. vet.*, c. iv; dans Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, t. I, p. 476.

³ D'après Richard Simon, *Cérémonies et coutumes des Juifs* (d'après Léon de Modène, rabbin de Venise), Paris, 1681. Supplément, p. 64, 65. Dans la première partie, il dit que les trois moments de la prière des Juifs : Schacharith, Minchah et Arbith, dont le premier suivait le lever du soleil, le second avait lieu après midi, le troisième à l'entrée de la nuit (ils disaient cependant le second et troisième Minchah et Arbith en plusieurs lieux et pays ensemble pour leur commodité, lorsqu'il n'était point jour de fête), se retrouvent dans les moments de la prière chrétienne des Matines (aujourd'hui Laudes, sc. *Matulinæ*), de None et des Vêpres. Ce petit livre est aussi traduit en latin : Rich. Simon, *Exercitatio de cærimoniis Iudæorum*, Francofurti, 1693; cf. *ibidem*, I, c. xi, et suppl. viii, p. 38 sq. Cf. Assemani, *Bibl. orientalis*, t. III, part. 2, p. 387 sq., au sujet des heures canoniales des Nestoriens. A ce sujet, Haneberg dit aussi (*op. cit.*, p. 362) : « On ne peut douter que les heures de prière de la synagogue aient exercé une influence considérable sur les heures de la prière chrétienne. » Eusèbe dit également que l'office chrétien est emprunté en partie à la synagogue : *In ps. LXV, LXXXIX, XCI* (P. G., t. xxiii, col. 647, 1130, 1171).

⁴ Gerhard v. Zezschwitz, *Die praktische Theologie*, p. 399. *Der Cultus der urchristlichen Gemeinde*, etc., dans Zöckler, *Handbuch der theol. Wissenschaften*, t. iv, Nördlingen, 1885.

Paul, ont porté des prescriptions relatives à la prière publique ou liturgique¹. Le disciple des Apôtres, saint Clément de Rome, nous dit, dans sa première Épître aux Corinthiens écrite vers 96, que les Apôtres, sur l'ordre du divin Sauveur, avaient porté des ordonnances sur le temps (les heures) et la réglementation de la célébration du culte. Et le saint pape, martyr, distingue si clairement la célébration du sacrifice des autres offices, il donne si expressément à entendre qu'il y avait alors un moment fixé pour ces offices, qu'on ne peut pas ne pas admettre qu'il y ait eu, en dehors du saint sacrifice de la Messe, d'autre acte du culte, de moment déterminé pour la prière².

Ce fait paraît plus vraisemblable encore si, à côté du texte de saint Clément, on place le récit connu de Pline le Jeune, parlant des *cætus antelucani et vespertini* des chrétiens, le dimanche, c'est-à-dire d'une double réunion. Ce récit date de la même époque (vers 104, 110 ou 112³) et corrobore, par suite, les indications de saint Clément.

¹ *Disciplinæ leges tradit pro publicis Ecclesiæ precibus in Missa et Officio divino*, telle est l'expression habituelle des anciens commentateurs : S. Ambroise, *In I Tim.*, II (P. L., t. xvii, col. 466); S. Prosper, *De vocat. gent.*, lib. I, c. xii (P. L., t. II, col. 664); Athenagoras, *Legatio pro Christianis*, c. xxxvii (P. G., t. vi, col. 972). Puis S. Justin, *Apol.*, lib. I, c. xiii, xvii (P. G., t. vi, col. 345, 354, 427, 429); Origène, *Contra Celsum*, lib. VIII, c. lxxiii (P. G., t. xi, col. 1627). — Puis plus clairement : S. Chrysost., *Hom.*, vi, *in I Tim.*, II (P. G., t. lxxii, col. 530); Amalare, *De eccles. off.*, lib. IV, c. iv (P. L., t. cv, col. 1075); et les commentateurs postérieurs tels que : Wal. Strabon (dans la *Gloss.*), Durand de Mende (dans *Rationale div. off.*), Hugues de Saint-Cher, Estius, Cornelius a Lapide, Calmet, Bisping, Wiesinger, Huther, etc. S. Augustin (*Ad Paulinum*, epist. clx, 12 sq., P. L., t. xxxiii, col. 635 sq.) s'efforce même de construire là-dessus une explication des différentes parties de la Messe; et Origène (*De orat.*, c. xiv, P. G., t. xi, col. 460) tente une espèce d'interprétation des différents termes employés par S. Paul au v. 1 : *Obsecrationes*, etc. On peut avoir à ce sujet une opinion différente (au sujet du v. 1), et entendre les expressions en partie comme des synonymes; il n'en reste pas moins vrai que le v. 2 parle de la prière de la communauté chrétienne ou de la prière liturgique de l'Eglise.

² Πάντα τάξει ποιεῖν ὀφείλουεν, ὅσα ὁ θεσπότης ἐπιτελεῖν ἐκέλευεν κατὰ καιροῦς τεταγμένους (*statutis temporibus*). Τὰς τε προσφορὰς καὶ λειτουργίας ἐπιτελεῖσθαι... ὀρισμένοις καιροῖς καὶ ὡραῖς (*oblationes et officia sacra perfici... statutis temporibus et horis*). — Ὁ Χριστὸς οὖν ἀπὸ Θεοῦ καὶ οἱ ἀπόστολοι ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ, S. Clemens Rom., *Epist. I ad Corinth.*, c. xi, xlii, éd. Funk, Tubingæ, 1887, p. 110-114.

³ *Epist.*, X, c. xcvi : *Ante lucem convenire hymnumque Christo quasi*